



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 104826

Texte de la question

Alors que l'Allemagne constitue un marché essentiel pour notre pays et que les échanges commerciaux avec elle restent déficitaires depuis 1998, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur de bien vouloir lui faire connaître les causes de ce déséquilibre récurrent ainsi que les actions qui pourraient être mises en oeuvre par son ministère afin de le réduire.

Texte de la réponse

L'Allemagne est de longue date le premier partenaire commercial de la France. Cette place à part s'explique tout particulièrement par la proximité géographique, par les synergies économiques des deux pays et par la volonté politique de rapprochement ébauchée dès les années soixante et approfondie depuis lors dans le cadre de l'Union européenne. Mais, si le marché allemand est ouvert (les échanges commerciaux de l'Allemagne représentent 55 % de son produit intérieur brut) et très concurrentiel, il est, à juste titre, considéré comme difficile, en raison à la fois des obstacles culturels et linguistiques pour les primo exportateurs et de la présence d'entreprises du pays qui se classent aux premiers rangs mondiaux dans des secteurs clefs. L'investissement de prospection pour une petite et moyenne entreprise en Allemagne est ainsi fréquemment long, avec une perspective de marges souvent faibles. C'est dans ce contexte que les échanges bilatéraux ont été longtemps déséquilibrés au détriment de la France. À partir de 1990, l'augmentation des importations consécutive à la réunification a permis d'inverser cette tendance, les échanges commerciaux avec l'Allemagne devenant même légèrement positifs en 1996 et 1997, mais notre déficit bilatéral est à nouveau apparu depuis 1998, dépassant le seuil de 15 milliards d'euros en 2005. Cependant, une analyse sectorielle montre que si l'Allemagne est traditionnellement excédentaire en matière de biens d'équipements, de produits de l'automobile, et plus généralement de biens semi-finis, la France dégage vis-à-vis de ce pays un solde positif dans l'industrie agroalimentaire et dans les biens de consommation. Le déséquilibre global s'explique en grande partie par un différentiel de croissance de la demande interne en faveur de la France depuis 1996, situation qui a généré une croissance de nos importations plus soutenue que celle de nos exportations vers l'Allemagne. C'est particulièrement vrai sur la période récente. La montée en puissance de nouveaux concurrents a également eu un effet sur le niveau des exportations françaises en Allemagne et, par incidence, sur le déséquilibre de notre balance commerciale avec ce pays. Cette concurrence accrue explique en partie le recul progressif de la part de la France dans les importations allemandes au profit des pays émergents (10,6 % en 1996, 8,7 % en 2005), dégradation d'ailleurs plus élevée que celle enregistrée sur les marchés mondiaux (5,3 % en 1997, 4,9 % en 2005). L'analyse de la balance commerciale met en évidence une substitution partielle des produits importés par l'Allemagne en provenance de France par des produits importés d'Europe centrale ou de Chine. Entre 1996 et 2005, la part des pays d'Europe centrale est passée de 5,8 à 9,4 % des importations allemandes et celle de la Chine de 2,4 à 5,6 %. Les bonnes performances des exportations françaises, au cours des huit premiers mois de 2006, ont cependant permis d'arrêter la dégradation de notre déficit commercial avec l'Allemagne. En effet, pour la première fois depuis le début de la décennie, une tendance au rééquilibrage apparaît, notamment sous l'effet d'une amélioration de la demande interne allemande, avec des exportations soutenues (+7,3 %, à

35,5 milliards d'euros), parallèlement au ralentissement des importations en provenance d'Allemagne (à 44,6 milliards d'euros, contre 43,4 milliards d'euros sur la même période en 2005). Notre déficit commercial avec l'Allemagne s'est, en conséquence, contracté à 9 milliards d'euros sur les huit premiers mois de 2006, contre 10,2 milliards d'euros sur cette période en 2005. La hausse de la TVA (de 16 à 19 %) en Allemagne, à partir de janvier 2007, risque d'entraîner un ralentissement de la demande intérieure et donc des importations allemandes. Ces résultats encourageants, en 2006, reflètent notamment les premiers effets attendus du plan d'action commerciale (PAC) Allemagne (« Exporter mieux et ensemble vers l'Allemagne ») lancé par le Gouvernement en 2005 pour mobiliser plus d'entreprises sur ce marché de proximité qui offre de très grandes opportunités, notamment pour nos PME. Le nombre d'opérations collectives connaît, dans ce cadre, une forte augmentation en 2006 et l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent à l'international (Ubifrance, missions économiques, chambres de commerce...) est mobilisé pour emmener « 1 000 nouveaux exportateurs » français sur le marché allemand. Afin d'améliorer encore la présence des produits français en Allemagne, un plan Cap Export, validé lors du comité de l'exportation du 15 février 2006, qui intègre le plan d'action commerciale, a donné la priorité aux actions de nature à mettre en relation directe l'offre française et la demande allemande sous forme de rencontres et invitations d'acheteurs, de présentation de produits, de séminaires avec rencontres d'acheteurs et de soutien aux ventes locales. Une vingtaine d'actions Cap Export est ainsi venue s'ajouter aux opérations déjà programmées avec Ubifrance et les partenaires du PAC pour 2006. Doté d'une enveloppe annuelle de 500 000 euros, ce plan Cap devrait permettre de réaliser, sur toute l'année 2006, 70 % du nombre des opérations prévues. Les résultats sont d'ores et déjà supérieurs aux objectifs fixés : les actions Cap Export devraient permettre cette année de faire venir cent vingt nouveaux exportateurs français supplémentaires sur le marché allemand. Ces actions ont également permis de sensibiliser directement une centaine d'opérateurs allemands à l'offre française, et un nombre nettement plus important grâce aux actions de communication (site internet en allemand, grand prix VIE...). C'est dans ce contexte de soutien renforcé aux entreprises françaises (visite du salon Medica à Düsseldorf, réunion Cap Export) que s'est inscrit le dernier déplacement en Allemagne du ministre délégué au commerce extérieur les 16 et 17 novembre, après celui intervenu en mars 2006. Aux côtés des cinq pays pilotes, l'Allemagne reste une priorité pour Cap Export et l'action du Gouvernement. En 2007, les pouvoirs publics continueront de déployer des efforts soutenus tant financiers que commerciaux afin d'intensifier localement les actions de promotion collective à fort effet de levier susceptibles de faire venir de nouveaux fournisseurs français sur ce marché. C'est dans cette perspective que s'inscrit le renforcement des opérations collectives éditoriales et promotionnelles (de vingt-neuf à trente-trois actions) qui seront menées par Ubifrance. Parallèlement à ces actions de nature commerciale, le Gouvernement entend aussi s'appuyer sur l'expérience des pôles de compétitivité, notamment les seize à vocation mondiale, pour nouer des partenariats internationaux et contribuer ainsi à améliorer, à terme, notre capacité exportatrice privilégiant les biens à haute valeur ajoutée. Des projets de coopération avec des entreprises et organismes de recherche en Allemagne ont d'ores et déjà été identifiés par certains de ces pôles. À titre d'exemples, on pourra citer, dans l'automobile, la coopération entre le pôle véhicule du futur des régions Alsace et Franche-Comté avec le cluster bavarois Baika ; dans l'aéronautique, la coopération entre le pôle Aerospace Valley de Midi-Pyrénées/Aquitaine et le cluster de la région de Hambourg piloté par Hanse Aerospace, ou encore, dans le secteur de la nutrition/santé, la coopération du pôle Eurasanté de la région Nord - Pas-de-Calais avec le cluster allemand Bioriver au sein du programme européen Biosmile.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104826

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9964

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13598